



## Questions et réponses -Examen d'admission à la profession

### En tant qu'organisme de réglementation de la profession infirmière, comment déterminez-vous l'approbation d'un programme de formation infirmière?

Au Canada, les processus suivis pour faire l'examen d'un programme en vertu de la loi varient selon la province et le territoire. Au Nouveau-Brunswick, les programmes de formation infirmière font l'objet d'un examen tous les cinq ans, qui est effectué par une équipe d'experts canadiens en enseignement. Les rapports sur les programmes sont étudiés par le comité consultatif de la formation infirmière de l'AIINB, qui présente ensuite des recommandations au Conseil d'administration de l'AIINB. Afin de réduire la charge de travail du personnel enseignant en sciences infirmières, l'AIINB essaie de faire coïncider les examens de programme avec le processus d'agrément de l'université/des programmes.

L'agrément du programme de formation infirmière porte sur la qualité de la formation, alors que l'examen du programme sert à établir si le programme est conforme aux normes de formation infirmière et aux résultats attendus du programme. Sur la base des recommandations et des discussions qui ont lieu au niveau du comité et aux réunions du Conseil, l'AIINB peut approuver, reporter ou annuler un programme de formation infirmière au Nouveau-Brunswick.

L'AIINB procède actuellement à une révision des processus qu'elle utilise pour les examens de programme. Un des résultats de l'analyse des taux de réussite à l'examen d'admission à la profession a été de montrer les différences importantes qui existent entre les programmes de formation infirmière de la province. Il a également été relevé qu'aussi bien l'agrément que l'examen du programme sont effectués par des pairs, ce qui diminue les occasions d'avoir des points de vue et des commentaires variés sur les programmes de formation infirmière. Dans des pays comme l'Australie, Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni ou l'Irlande, les examens et les agréments de programme sont faits ensemble, et les équipes qui en sont chargées sont multidisciplinaires et multisectorielles. L'inclusion d'examineurs comme des employeurs, des membres de l'équipe interdisciplinaire (pharmacie, médecine, etc.), des organismes de financement publics ainsi que des organismes de réglementation (AIINB) renforce la rétroaction donnée aux programmes et contribue à assurer la pertinence et l'actualité des rapports d'examen.